

**CSDU CYCLOSPORT**

Lettre de cadrage Organisation de la saison route 2025

**Coordinateur** : Guy DUHAUPAS

**PJ** :

* Feuille de préparation du calendrier
* Imprimé Adresse des Responsables du Club
* Demande de cartons
* Demande de Rétrogradation
* 1ére demande de carte

En vue de la préparation de la saison Cyclosportive 2025 :

Vous pouvez nous retourner, à l’aide du formulaire de préparation du calendrier ci-joint, vos propositions de dates d’organisation **impérativement avant le 20 décembre 2024 dernier délai** afin de permettre l’élaboration du calendrier et le mettre en ligne dès que possible.

**PS** : il sera sujet à modifications en cours de période.

Par ailleurs, les dates des épreuves retenues pour les championnats Départementaux et Régionaux sur route et les championnats Départementaux de CLM par Equipes et Individuel seront **des dates protégées.**

# Un appel est lancé aux clubs pour l’organisation des championnats Départementaux le 25 mai 2025.

# Il en résulte qu’en aucun cas, une manifestation sportive sur route ne saurait avoir lieu aux dates suivantes :

* + **Dimanche 25 mai 2025 ?** – Championnat Départemental sur route (date à confirmer car elle n’apparait pas encore sur le site du National)
  + **Dimanche 15 juin 2025 ?** – Championnat Régional sur route – organisation Aisne (date à confirmer également)
  + **Départemental CLM individuel et par équipes** *(en fonction du ou des clubs candidats ?)*

**Attention suite au Comité Directeur du 10 septembre 2024, les courses Ufolep ne sont plus ouvertes aux licenciés FFC, FSGT, FFTri etc en 2025.**

* La CSDU établira, dans un souci d’équité entre les clubs, le calendrier Cyclosport de la Somme à l’aide de la feuille de préparation qui précise : le type de l’épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les coordonnées du responsable, à renvoyer à M. Guy DUHAUPAS par mail à : [**csa.velo@orange.fr**](mailto:csa.velo@orange.fr) . Il est demandé aux clubs organisateurs d'essayer de remplir les dates laissées libres afin d'harmoniser le calendrier et d'éviter d'avoir des dates sans course et d'autres avec 2 ou 3 organisations en concurrence.

# Critères de sélection en cas de litige :

1° Ancienneté de l’épreuve

2° Épreuve inscrite au calendrier 2024

3° Les clubs qui n’ont pas renvoyé la feuille de résultats pour leurs organisations 2024 ne seront pas prioritaires pour le calendrier 2025.

* Une seule épreuve de 1ère et/ou de 2ème catégorie par jour de course sera autorisée dans le département.
* Si un club organise le même jour des courses de fédérations différentes, le club doit vérifier que les coureurs ne participent qu’à une seule épreuve dans la journée.
* Une autre course de 3ème catégorie ou de 4ème pourra être organisée le même jour à condition que les lieux des épreuves soient suffisamment éloignés (50 km et plus).
* **Obligation pour chaque organisateur d’avoir un délégué sportif.**
* **Le club organisateur ne positionnant pas ses délégués sportifs sur les organisations d’autres clubs verra sa course annulée.**
* **Les clubs organisateurs devront, dès le lendemain de l’épreuve**, **envoyer les résultats des courses à Catherine Manouvrier par mail (**[**catherinemanouvrier@orange.f**](mailto:catherinemanouvrier@orange.fr)**r et Léa ALEGRIA par mail (lea.alegria@ufolep80.org ).**

Il est demandé aux organisateurs de ne pas se limiter à envoyer les 5 premiers de chaque catégorie mais **d’envoyer au minimum les 10 premiers**.

J’attire votre attention sur cette demande. En effet c’est grâce à ces classements que la commission peut juger le niveau d’un coureur permettant de procéder à une montée, une rétrogradation ou le maintien dans la catégorie.

# Les demandes de cartes cyclo sportives : Les cartes sont payantes depuis la saison 2016.

**Aucun carton ne sera délivré tant que le club demandeur n’aura pas réglé la cotisation de 40 € pour les maillots. Aucune exception ne sera faite à cet égard.**

Elles devront être établies à l’aide des imprimés ci-joint et être envoyées pour le **10 février 2025** à Chantal MORET 32 hameau de villette - 80400 muille villette – [chantal-moret@orange.fr](mailto:chantal-moret@orange.fr)

***(Envoyer une enveloppe suffisamment affranchie au Comité Départemental afin de pouvoir vous les faire parvenir par voie postale –***

***Il est également possible de les retirer à l’UFOLEP Somme sur demande).***

Il est demandé aux clubs possédant la double affiliation de remplir complètement toutes les zones (catégorie FFC, catégorie Ufolep…) **à défaut leur demande sera retournée jusqu’à ce qu’elle soit complète et de fournir une photocopie de la licence FFC à défaut il ne sera pas délivré de cartes pour le club**.

# Après cette date, les cartes 2025 cyclosportives seront attribuées après chaque commission.

* Pour tout nouveau licencié joindre l’imprimé « Première Demande ».
* Vos licences devront impérativement être homologuées avant la demande.

# Les demandes de rétrogradations :

**Rappel des critères pour pouvoir demander une rétrogradation :** Il est demandé aux présidents de veiller au respect des critères ci-dessous. Il est rappelé que seule la commission décide de la rétrogradation du coureur. Le fait de respecter les critères ci-dessous ne donne pas le droit automatique à la rétrogradation.

# Tous les coureurs en rétro, y compris ceux de 60 ans, bénéficient d’un quota de 25 points attribués en début de saison.

* **Avoir participé à un minimum de 5 courses dans les 12 mois qui précédent la demande**

# Ne pas avoir marqué de points dans sa catégorie

Elles devront être établies à l’aide des imprimés ci-joint devront être envoyées pour le **31 janvier 2025** à Dominique Darcourt au 45 rue d’Airaines 80490 Citernes et de préférence par Mail à : [**dom.fouduvelo@orange.fr**](mailto:dom.fouduvelo@orange.fr).

Il est demandé aux clubs possédant la double affiliation de remplir complètement toutes les zones (catégorie FFC, catégorie Ufolep…) **à défaut leur demande sera retournée jusqu’à ce qu’elle soit complète**.

* + Les Clubs qui ne retournent pas l’imprimé « Adressier des clubs de la Somme » ne seront pas dans l’adressier et ne recevront pas les informations de l’Ufolep concernant le déroulement de la saison 2024.

**La Réunion de rentrée des clubs Cyclosport aura lieu le …. janvier 2025 à 18h30 dans les locaux de l’Ufolep SSauveurSauveur**

A l’issue de vos retours, **la CSDU actera le calendrier définitif**, lequel sera consultable sur le blog de l'Ufolep Somme. : [http://ufocyclo80.over-blog.com](http://ufocyclo80.over-blog.com/) ainsi que l’additif du règlement Ufolep Somme

La CSDU compte sur votre volonté quant au respect du mode opératoire défini ci-dessus, afin que la saison cyclosport 2025 puisse se dérouler dans des conditions optimales.

Sportivement vélo Guy Duhaupas